

Pôle Famille et Solidarités

Décision n° 2024-45

Objet : Convention de prêt d'une exposition de photographies avec la ville de Courbevoie

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22,

Vu l'exposition « La réalité des femmes et des filles à travers le monde » réalisée par la ville de Sceaux en collaboration avec ONU Femmes France,

Considérant la demande de la ville de Courbevoie tendant au prêt de cette exposition à son profit du 18 au 29 mars 2024, dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes,

Vu le contrat de prêt de l'exposition de photographies « La réalité des femmes et des filles à travers le monde »,

DECIDE de signer la convention de prêt de l'exposition de photographies « La réalité des femmes et des filles à travers le monde » avec la ville de Courbevoie.

PRECISE que ce prêt est consenti à titre gracieux

Fait à Sceaux, le 14 février 2024



Philippe LAURENT